



**SUBVENTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE JURA NORD (EMAJN) A**  
**ORCHAMPS**

La convention annuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN est arrivée à échéance au 31/12/2016.

Il convient donc de renouveler cette convention d'objectifs pour le versement de la subvention.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention entre La Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0